



Géothermie Eckbo NonMerci

THIERRY MOSSER
28 RUE HOFACKER
67205 OBERHAUSBERGE



OBERHAUSBERGEN LE 14 DECEMBRE 2017

M. THIERRY BECHTEL
DIRECTEUR DIRECTION MOBILITE
ESPACES PUBLICS ET NATURELS
EUROMETROPOLE DE STRASBOURG
1 PLACE DE L'ETOILE
67076 STRASBOURG CEDEX

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de l'instruction – pilotée par la DDT -, du dossier de permis de construire PC 067 118 17 V006 présenté par la société GEOECK, votre chargé d'études du domaine public (Monsieur E. DESPRES) a donné un avis favorable au nom de l'Eurométropole, par son mail du 1^{er} juin 2017, au projet de construction d'une centrale géothermique de production d'électricité à l'extrême nord du territoire d'Eckbolsheim. Le site du projet est riverain de la rue de Wolfisheim (RD63) et contigu au centre sportif d'Oberhausbergen.

Cet avis évoque la réalisation, aux frais du maître d'ouvrage GEOECK, d'un accès en plan incliné qui serait directement raccordé à la rue de Wolfisheim, en franchissant la piste cyclable qui longe cette artère. Il appelle, de notre part, les observations suivantes :

1. Selon le plan de masse figurant dans ce dossier, l'accès à ce site ne pourra se faire qu'en venant d'Oberhausbergen (giratoire du Valparc), en tourne-à-droite. Autrement dit, les nombreux poids lourds qui livreront sur ce site les éléments de la tour de forage de 60m et les tubes du forage de 4500m - qui arriveront par l'A351 -, circuleront par deux fois sur le tronçon de la rue de Wolfisheim compris entre la sortie de l'autoroute et le dit giratoire. Ceci en (sur)chargeant encore d'avantage cette artère qui écoule actuellement quelque 23000 véhicules par jour. Une ligne continue tracée sur l'axe de cette rue, qui présente une courbe à cet endroit, interdit en effet tout accès direct en tourne-à-gauche. **Il va sans dire qu'une telle disposition serait totalement inacceptable pour la commune d'Oberhausbergen.**

2. Les documents fournis dans ce dossier PC ne prennent absolument pas en compte la nécessité de préserver la faisabilité à terme des infrastructures routières qui convergent, précisément, à proximité immédiate du débouché de l'accès privatif envisagé par GEOECK. En effet, selon le plan de zonage ci-joint du PLUi approuvé en décembre 2016 :
- a. La branche sud de la VLIO – déclarée d'utilité publique par l'arrêté préfectoral du 15 octobre 2015 -, est raccordée à la rue de Wolfisheim, ce raccordement faisant d'ailleurs l'objet d'un emplacement réservé « EKB 55 ». Cette voie de raccordement de la VLIO à la RD63 est également susceptible d'être raccordée, vers l'Est, à la sortie « Ouest » du parking du Zénith, selon schéma ci-joint (3^{ème} accès à cet équipement d'agglomération que la CUS s'était formellement engagée à réaliser, suite à l'enquête publique y afférente).
 - b. La voie de contournement « Sud-Ouest » d'Oberhausbergen – destinée à reporter derrière le centre sportif le trafic de transit (sur)chargeant la RD63 -, devra être raccordée à la rue de Wolfisheim, face au débouché de la branche « Sud » de la VLIO.

Les dispositions retenues à court terme pour l'implantation des équipements de cette centrale géothermique et de ses accès ne sauraient, en aucun cas, obérer la faisabilité à plus long terme, des infrastructures routières indispensables à un développement urbain fonctionnel et harmonieux d'Oberhausbergen. Le croisement des flux de circulation écoulés par ces deux grandes infrastructures devra être géré, nous semble-t-il, par un ouvrage approprié à la régulation de trafics importants. Cet ouvrage, de type « giratoire » ou carrefour à feux doté de files de pré-sélection, empiètera sur le coin Nord-Est du site du projet GEOECK, contrainte qui n'est pas identifiée sur le plan PC produit.

L'accès privatif à ce site industriel ne saurait donc envisagé par sa face « Est », directement à partir de la RD63. Il nous semble qu'il serait plus efficacement assuré à partir de sa face « Nord », à partir de la voie de contournement « Sud-Ouest », dont le tronçon de raccordement à la RD63 pourrait être réalisé aux frais de GEOECK.

Nous vous saurions gré d'un examen plus approfondi de ce dossier, prenant en compte les enjeux majeurs de l'organisation future du réseau routier dans ce secteur. Nous souhaiterions également avoir communication des données du trafic routier, notamment de poids-lourds, qui ont été pris en compte par vos services dans le cadre de l'instruction de ce dossier, en mai 2017.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Thierry Mosser

PJ : 6 schémas.